



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Compte-rendu du comité de pilotage de l'atlas des mammifères sauvages de Rhône-Alpes (AMRA) 14 Février 2017

Présents: Céline Labracherie (Directrice URF FRAPNA), Francisque Bulliffon (LPO Coord. Auvergne-Rhône-Alpes), Christophe Gilles (FRAPNA 74), Marie-Paule de Thiersant (Présidente LPO Coord Auvergne-Rhône-Alpes), Stéphane Gardien (FRAPNA 01), André Ulmer (administrateur référent AMRA pour la FRAPNA).

Excusé : Bob Erome (FRAPNA Pilote RRB), Julien Girard-Claudon (LPO Coord. Auvergne-Rhône-Alpes), Florie Johannot (FRAPNA Coord. RRB-Ain).

1. Point sur le dernier COTECH, validation des propositions.

-Monographie : Discussion MPDT/A.Ulmer sur les degrés de rareté point 5.2 et 5.3 de la monographie type, cette notion n'est pas simple à aborder.

Le travail mené pour l'AMRA doit-être aussi l'occasion de mettre à jour la liste rouge régionale. S.Gardien ajoute la mise à jour de la liste rouge des espèces et indicatrices ZNIEFF, le travail sur la mise à jour de ces derniers est en cours côté LPO Coordination Auvergne-Rhône-Alpes. A.Ulmer demande de penser aux listes rouges départementales, mais la méthode de l'UICN n'est pas applicable à cette échelle.

Travail de réactualisation de la liste rouge en parallèle de l'atlas, l'atlas peut alors voir le jour avec intégration de la liste rouge.

-Point 6 de la monographie type : coté « politique » sur nuisible, chasse...etc, C.Labracherie et A.Ulmer sont d'accord pour garder ce point car c'est un atlas associatif. MPDT demande à ce que cette partie soit faite par des spécialistes des maladies, des plans de chasse...pour ne pas être critiqué et pourrait aussi être fait par grand type de menace plutôt que par espèce. Il est possible de sortir ces thématiques des monographies pour leur conserver un caractère factuel. Epizootie, chasse, etc . peuvent aussi avoir leur place dans les chapitres généraux.

-Point 7 à mettre à la suite du 5.3 pour cohérence liste rouge (C.Labracherie)

Point 2.3 ajouté PNA, ZNIEFF, SRCE...etc (C.Gilles)

Ajouter où et quand voir l'espèce point 5.1.

Retour au groupe de travail canevas et consignes aux rédacteurs. Lancement de la rédaction sur deux espèces : lapin de garenne pour LPO (Olivier Iborra et Alain Bernard) et Castor pour FRAPNA (André Ulmer et Julien Bouniol). Rendu des deux monos martyres pour le 31 mai. 31 Juillet : échéance de rédaction pour les 6 autres monos. Echéance pour l'ensemble des 8 monographies : 15 octobre.

Prévoir 2 rédacteurs (maxi) par mono et 2 relecteurs.

Le COPIL charge la cellule technique (CG, FB et SG) de coordonner les rédactions.



-Support : remise en question de l'ouvrage papier par C.Labracherie, car financement conséquent pour peu de personnes. Petit format à prévoir pour le grand public, grand format reste possible (MPDT), format numérique en cours (plateforme internet développée par la LPO - F.Bulliffon). Est discutée l'idée d'une publication au format poche à destination du grand public et faisant la synthèse pour la grande région AURA.

2. Présentation de la feuille de route 2017 : décalée à une date ultérieure

3. Point sur les partenariats :

-Point sur les retours des 30 courriers envoyés : 12 retours positifs, certains ont des conventions locales LPO, d'autres pas de données mais prêts à participer d'une façon ou d'une autre.

-Carnets de piégeage et résultats des plans de chasse : MPDT propose de faire un courrier aux DDT, afin d'informer les préfets des départements et demander la récupération de données de piégeages (tableau). Demande à faire auprès des AL et SD pour ce courrier. =>

Courrier à faire par SG, CG, FB

Faire de même avec les Départements, **mais courrier type peut être à retoucher en local.**

Pour l'ONCFS, FB donne les coordonnées du nouveau directeur régional à MPDT pour contact.

Pour les FDC : LPO attend le retour ONCFS, FRAPNA pas partante pour cette collaboration, sauf si pression de la région. Ce serait alors juste pour contribution aux données uniquement.

-Demande de financement aux partenaires à faire : l'agence de l'eau RMC et Loire Bretagne, demande de financement possible mais l'atlas n'est pas éligible en tant que tel (action de connaissance). **Pour les demandes de financements aux partenaires, ouvrir à tous les partenaires mais attendre le montage financier.**

4. Programmation de la phase de réalisation et édition : **validée.**

2017	Rédaction de 8 monographies types	
2018	Rédaction de l'ensemble des monographies ongulés, carnivores, lagomorphes, grand rongeurs	
2019	Rédaction de l'ensemble des monographies micromammifères	Rédaction de l'atlas en un seul tome
2020		



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



5. Moyens de financement 2017 et années suivantes:

Mise en place de la demande auprès des financeurs dès que les premières monographies sont concrétisées (fin 2017). Rédaction d'un document clair avec budget détaillé des actions (type atlas chiro et herpéto : 1^{ère} de couverture, PAO, exemple d'une mono et budget global) et mise en place d'un budget prévisionnel précis.

Financement 2017 : LPO : APRR (plateforme internet) + CPO CRAURA

FRAPNA : Recherche de financements

-DREAL : la FRAPNA a rencontré la DREAL. Ils ont eu un retour positif de financement de l'atlas à condition que les données remontent à l'INPN, ce pourrait-être un sujet prioritaire et des financements conséquents. La LPO a déjà une convention avec l'INPN pour restitution à l'échelle de la commune, mais pas possible de donner 2005 -2016 (période retenue pour l'atlas mammifère) en données brutes, définir ce qu'est une données atlas, à l'heure actuelle, la LPO ne peut répondre positivement mais il faudra bien définir les conditions. **Montage du budget pour un reliquat le 2^o semestre 2017 possible.**

La LPO a aussi rencontré la DREAL. Attention, la LPO pense que la DREAL n'a pas les moyens pour le moment.

Demande de RDV à la DREAL de la LPO/FRAPNA en septembre pour prévoir 2018, hypothèse d'un programme génétique micromammifères pour acquisition de connaissance qu'ils n'ont pas.

-CNR : demande de financement pour prospection sur le domaine CNR, côté LPO on vérifie si ce n'est pas déjà fait, FRAPNA demandera ensuite une cohérence avec des financements en 2017.

-EDF-DPIH : trouver tous les contacts RA et les contacter.

-Construction d'un budget sur plusieurs années par SG, CG, FB. (sept)

-Contacter PYC pour PAO présentation atlas aux financeurs (plaquette/maquette), demander devis FB. (sept)

-MPDT et C.Labracherie : Concours photo pour première page atlas? Réfléchir à un règlement rapidement, jury...concours à mettre en place 1er avril, 31 juillet.

Envoi des différents règlements à MPDT et CL.

Prendre l'autorisation existante des droits photo.

6. Convention échange de données FRAPNA/LPO pour l'atlas mammifère :

-La LPO a envoyé à toutes les AL, des retours de la LPO 38, la FRAPNA envoi au bureau et au réseau biodiv, à discuter au prochain CA.

La FRAPNA diffusera le projet aux SD après le CA du 22/02.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



-Article 7 : Définition d'une donnée atlas : « données mammifères entre 2005 et 2020 en Rhône-Alpes. Les données antérieures restent la propriété de l'observateur. » (Remarque : de toute façon, les données quelque soit la période restent propriété de l'observateur)
Ajouter « Les données ne sont utilisables que dans le cadre de l'atlas, toute autre utilisation fera l'objet d'une demande. »

-Article 5 : « L'attribution des droits » remplacé par un « compte personne morale », définir **les règles d'utilisation d'un compte personne morale. SG et FB doivent produire un vademecum « personne morale ».**

Ne pas mentionner l'INPN dans la convention.